

# « On meurt au bagne comme on mourrait aux galères »

(Scènes quotidiennes de la vie des bagnes maritimes au XIX<sup>e</sup> siècle)

## Fiche pédagogique n ° 3

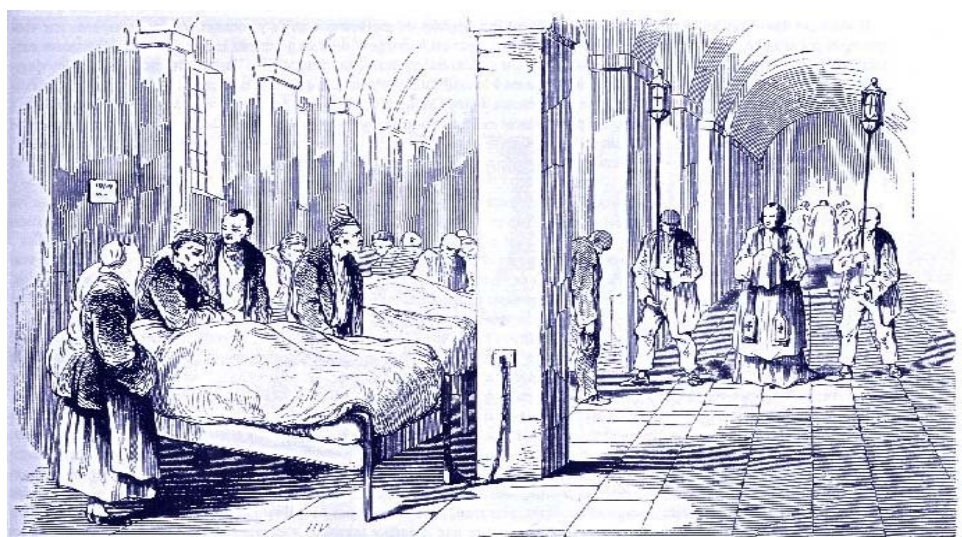


*Transport d'un forçat mort à l'amphithéâtre  
(Lithographie de Pierre Letuaire)*

« ... La fréquence des différents types de maladie et le profil de la mortalité apparaissent comme l'aboutissement de toutes ces conditions matérielles et aussi psychologiques, qui rythment l'existence quotidienne des condamnés aux travaux forcés. On meurt au bagne comme on mourrait aux galères, c'est-à-dire surtout au début de la peine, lors de la phase d'intégration. Les années les plus éprouvantes sont les premières, parce que ce système brime, brutalise et éprouve sévèrement les nouveaux venus. Cette attitude est délibérément provoquée par les forçats eux-mêmes, mais aussi par les surveillants qui n'épargnent pas les corvées et les grosses fatigues à la nouvelle chiourme. Les récidivistes, les « chevaux de retour », supportent nettement mieux la première année de captivité. Auteur d'une minutieuse étude comparée sur la mortalité dans les prisons et dans les bagnes, le docteur R.Chassinat souligne qu'au bagne, « la mortalité est la plus considérable, et cela dans une proportion très notable, pendant la première année de captivité ; qu'elle se soutient à un assez haut degré pendant la deuxième, et qu'ensuite elle marche en décroissant (...) quand le tribut est payé, quand la réaction vitale a repris le dessus, par l'effet de l'habitude ou par suite d'une perversité plus grande, alors l'existence du bagne ressemble à toutes les autres pour l'espèce d'individus qui doivent la subir. Elle devient une existence d'ouvrier suffisamment vêtu, logé, nourri, travaillant à son aise à l'air libre ; et le genre de vie de la chiourme ainsi compris, non seulement n'est pas incompatible avec la santé, mais il arrive qu'il n'est pas sans quelque charme pour ces êtres dégradés ».

Si les statistiques publiés par R.Chassinat confirment la pulsation spécifique de la mortalité au bagne, sa comparaison plutôt « rose » et optimiste avec la population libre n'a rien de justifié. La première année de la peine, la proportion de décès parmi les forçats s'avère effectivement 7 à 8 fois supérieure à ce qu'elle est parmi la population globale, ce qui semble énorme... Au cours des années suivantes, le taux de mortalité des condamnés aux travaux forcés diminue sensiblement ; toutefois l'écart avec la population ordinaire demeure encore très important, de l'ordre de 200 à 300 %. Il est donc très exagéré et abusif d'affirmer qu'à partir de trois ans, voire même de cinq à dix ans de peine, l'existence du forçat devient, tout compte fait presque identique à celle du travailleur libre... C'est oublier que les chances de survie du premier, à classe d'âge égale, demeurent toujours trois à quatre fois inférieure à celles du second...

## Le viatique



(Lithographie de Pierre Letuaire)

Un autre trait complémentaire a frappé les observateurs des bagnes. Il concerne la moindre résistance des condamnés d'origine rurale exerçant ordinairement des professions agricoles et pourtant accoutumés aux travaux lourds en plein air, tandis que les forçats d'origine urbaine s'en sortent mieux. Ce constat déconcerte le docteur Chassinat, qui supposait que les paysans seraient plus aptes que les prolétaires des villes à supporter le régime des bagnes. Notre démographe de la population pénale ne s'explique pas vraiment ce phénomène, sinon pour conclure que la vie rude et saine des bagnes, si près de la mer, exerce des effets toniques sur la santé des condamnés qui vivaient auparavant confinés dans l'atmosphère des fabriques : « *il est bien vrai que les forçats sont employés à des travaux assez rudes, mais ces travaux, exécutés en plein air et toujours proportionnés aux forces des individus, deviennent des conditions de bonne santé, bien préférables pour l'ouvrier des villes à celles qui pouvaient exister pour lui dans sa boutique ou dans son atelier.* » Cette différence entre le sort des condamnés venus du milieu agricole et celui des condamnés issus des classes ouvrières avait également été remarquée par un Charles Lucas, qui ne s'était cependant pas trompé sur ses

véritables raisons. L'économie répressive du bagne favorise avant tout les forçats qui possèdent déjà un métier d'art, car ceux-ci continuent d'exercer leur profession au bagne et en tirent la rémunération qui leur permet de vivre mieux et moins péniblement que les manœuvres ...

Les analyse statistiques et les rapports des années publiés au cours de la période 1820-1840 tendent à montrer que la peine des travaux forcés, conçue à l'origine pour les criminels ayant commis les forfaits les plus graves, faisait moins mal, tuait en plus faible proportion et exerçait un effet répressif inférieur à celui de la peine de réclusion ... La thèse de Jacques Petit sur l'univers des prisons confirme cet état de fait qui scandalise les observateurs de l'époque. Si, du point de vue des condamnés, le bagne vaut mieux que la centrale, il s'en faut de beaucoup pour que les établissements de Brest, de Rochefort et de Toulon deviennent une sorte de « refuge » où il faisait bon vivre aux frais de l'Etat. La comparaison entre la mortalité des forçats et celle des gens libres ne laisse là-dessus aucune illusion. Il reste cependant que les récidivistes et les hommes venus de la jungle des villes s'adaptaient mieux à un milieu qui se révélait plus dur pour les condamnés primaires et pour les forçats d'origine paysanne ... Mais n'était-ce pas également le cas des autres châtiments carcéraux ? Quelles que soient ses modalités de fonctionnement, l'institution pénitentiaire fonctionnait à l'envers, corrompant les petits délinquants, et épargnant plutôt les criminels endurcis qu'elle aurait dû punir le plus sévèrement<sup>1</sup> ...



Les dessins représentant **le transport d'un forçat mort à l'amphithéâtre et le viatique** (pages 1 et 2) au bagne de Toulon sont de Pierre Letuaire (*Bagnards et forçats* d'après les dessins de **Pierre Letuaire** (1798-1885), correspondant de presse à « l'Illustration »).

Pierre Letuaire (dessinateur rapporteur) – Né à Toulon le 6 août 1798, il est le fils de Jacques Letuaire, taillandier à l'arsenal maritime, et de Marie-Anne Courtes.

Devant abandonner une carrière militaire, il exercera divers petits métiers mettant en pratique son don du dessin et son goût du détail. De dessins en lithographies (après 1816), il donnera bientôt ses premiers cours puis enseignera au collège, au poste de maître de dessin, pendant près d'un demi-siècle (jusqu'en 1868), restant fidèle à sa ville natale.

En 1828, il obtient son brevet d'imprimeur-lithographe, et, en 1835, il est reçu membre titulaire de l'Académie du Var.

1844 est l'année qui le voit devenir correspondant de

<sup>1</sup> Jacques- Guy Petit, Nicole Castan, Claude Faugeron, Michel Pierre, André Zysberg, *Histoire des Galères, Bagnes et Prisons – XIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles* – Préface de Michelle Perrot, Bibliothèque historique Privat, 1991, p. 225 -227.

presse pour la très fameuse revue « L'Illustration » fondée par J-B. Paulin un an plus tôt. Dans la rubrique « Les grands reportages » il publie la série de lithographies sur le sujet des bagnards (dont les lithographies des pages 1 et 2 de la fiche pédagogique).

Il travaillera aussi pour d'autres revues, illustrera des livres et publiera nombre de ses réalisations.

Il sera décoré de la Légion d'Honneur par Napoléon III en 1860 et les palmes académiques lui seront décernées en 1897. Il mourra à l'âge de 87 ans, le 2 septembre 1885, dans sa ville natale de Toulon où il était aussi conseiller municipal (depuis 1868) et à laquelle on nom restera à jamais lié...

## Petit lexique

### Argousin

Ce mot apparaît en français en 1538. Il vient du portugais *Algoz*, de l'arabe *Alghozz* (influence d'*Alguazil*). Certains lui donnent une origine italienne : *aguzzino*. A l'origine, c'est un sous-officier dans les **galères**.

Chargés de surveiller les galériens, les **argousins** étaient réputés pour leur dureté, d'où l'utilisation d'un mot (d'usage maritime) signifiant **bourreau**.

En français moderne, il désigne par dénigrement, un **policier** et il est associé au langage des mauvais garçons. « *J'ai toujours dédaigné de battre un argousin* ». Victor Hugo.

### Casaques rouges et bonnets verts

Tout condamné aux travaux forcés est selon le code pénal de 1791 puis celui de 1810 un être à part, un homme longtemps meurtri dans sa chair (jusqu'en 1832, il est d'usage de marquer au fer rouge certains condamnés) et toujours vêtu de manière très reconnaissable. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la couleur du bonnet indique la durée de la peine : **bonnets verts** et travaux pénibles de la « grande fatigue » pour les condamnés à perpétuité, **bonnets rouges** et travaux moins durs de la « petite fatigue » pour les condamnés à temps. Simplification outrancière dont on s'aperçoit au début du XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle ne rend pas compte des possibilités d'amendement ni du comportement réel du condamné. Ainsi crée-t-on quatre classes de forçats à Toulon et trois à Brest et à Rochefort<sup>2</sup> ...

### Chaloupier

Celui qui examine les fers des forçats (le ferreur)

### Comite ou Côme

Agent chargé de la police des salles dans les bagnes maritimes.

---

<sup>2</sup> *La légende noire du bagne, Le journal du forçat Clémens* présenté par Michel Pierre, Découverte Gallimard albums, 1992, p. 54

### **Garde-chiourme**

Agent de surveillance. Les gardes-chiourme sont dirigés par un commissaire, haut fonctionnaire de la marine responsable de la police intérieure du bagne.

### **Pertuisanier**

Agent du bagne escortant les forçats sur leur lieu de travail.